COLLECTION DE L'INSTITUT D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ANTIQUITE

UNIVERSITÉ LUMIERE-LYON 2

VOLUME 4

DES IVOIRES ET DES CORNES
DANS LES MONDES ANCIENS
(ORIENT - OCCIDENT)

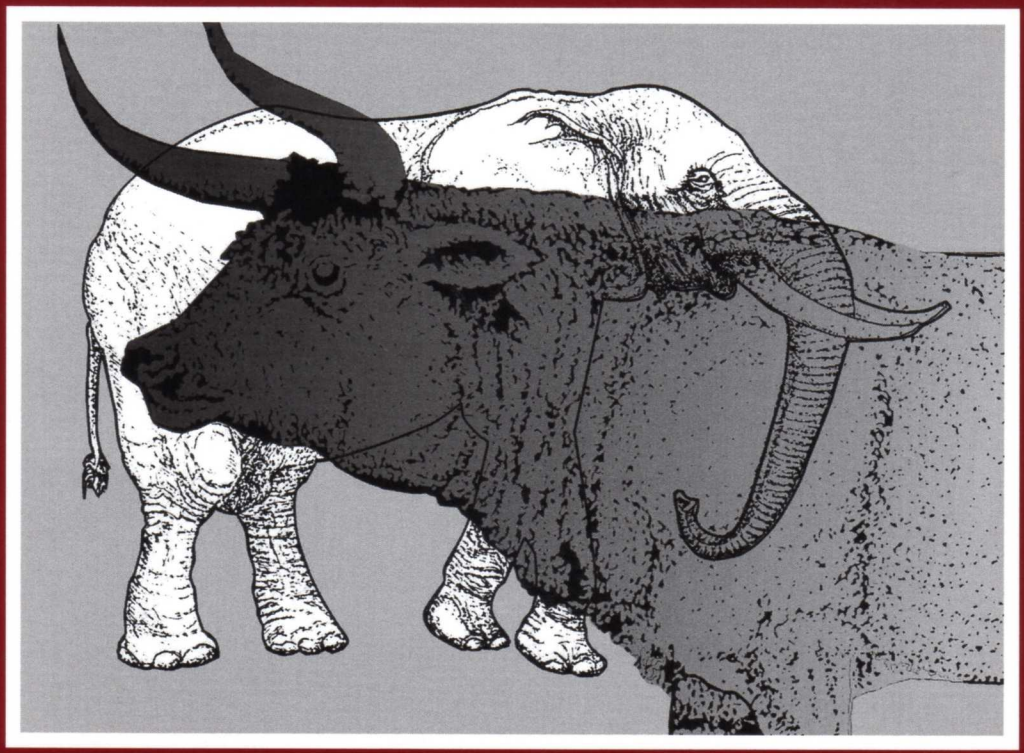

Université Lumière-Lyon 2
Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Antiquité
Lyon

Diffusion de Boccard
11, rue de Médicis 75006 Paris

2000

Table des matières

AVANT-PROPOS III
J.-C. Béal et J.-C. Goyon

DE LA CORNE A L'IVOIRE 1
F. Poplin

LA CORNE

TRAVAILLEURS ET TRAVAIL DE LA CORNE DANS L'ANTIQUITE D'APRES LES TEXTES 11
J.-C. Béal

LA CORNE, DU NEOLITHIQUE A L'AGE DU BRONZE 29
L. Chaix

L'EXPLOITATION DE LA CORNE DANS L'ANTIQUITE, A AUTUN, D'APRES LES EXEMPLES DES SITES DE « L'INSTITUTION SAINT-LAZARE » ET DU « LYCEE MILITAIRE » 33
P. Chardron, I. Rodet-Belarbi

CORNES ET MATIERE CORNEE 43
V. Forest

LA CORNE ET LE FER : ELEMENT D'ENQUETE 55
V. Forest et M. Bois

UN ATELIER MIXTE DE CORNETIER-TABLETIER A ALESIA 63
C. Grapin

UN ATELIER DE CORNETIER DU IER AGE DU FER A LYON 67
L. Kuntz, T. Argant, C. Bellon avec la collab. de F. Perrin

LE TRAVAIL DE LA CORNE A LA FIN DE L'AGE DU FER EN GAULE SEPTENTRIONALE 75
P. Méniel

A PROPOS DES CORNES A BOIRE CHEZ LES CELTES 81
F. Perrin

UN ATELIER DE TRAVAIL DE LA CORNE : « LA LICORNE » A LESPARROU (ARIEGE) 86
I. Rodet

L'IVOIRE

LES IVOIRES DE L'EGYPTE ANCIENNE..... 93
M.-N. Acquaviva

OBJETS D'IVOIRE, VALEUR DES OBJETS, LIEUX DE PRODUCTION : L'EXEMPLE DE LA GAULE ROMAINE..... 101
J.-C. Béal

EGYPTIEN OU EGYPTISANT ? L'EGYPTOMANIE EST VIEILLE DE CINQ MILLE ANS..... 119
A. Caubet

LES IVOIRES D'AUGUSTA RAURICA, OBJETS RARES ET PRÉCIEUX PARMI DES MILLIERS D'OS..... 125
S. Deschler-Erb

LES ELEPHANTS DE NIYI D'APRES LES SOURCES EGYPTIENNES..... 129
M. Gabolde

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ARTISANAT DE L'IVOIRE A OUGARIT ET DANS LE LEVANT DU BRONZE RECENT..... 141
J. Gachet

LA DENT, L'IVOIRE ET L'HIPPOPOTAME DANS L'EGYPTE DES DERNIERS SIECLES..... 147
J.-C. Goyon

IVOIRES CONTEMPORAINS : ENQUETE ET COLLECTE DU MUSEE NATIONAL DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES..... 158
A. Martin

TABLE DES MATIERES..... 165

TRAVAILLEURS ET TRAVAIL DE LA CORNE DANS L'ANTIQUITE D'APRES LES TEXTES

J.-C. Béal *

Parmi les matériaux qu'emploient les tabletiers antiques, deux, l'os et le bois de cerf, laissent des traces archéologiques directes, qui permettent d'observer les processus de fabrication, et les objets qui en sont issus. L'ivoire, en revanche, ne se conserve dans le sol que dans quelques conditions précises ; la corne enfin se dégrade très rapidement, et ce n'est guère qu'à travers les cornillons osseux, supports de l'étui corné rejetés par les artisans, qu'on peut déceler l'utilisation de ce matériau. Les objets en corne qui nous sont parvenus depuis l'Antiquité sont rarissimes [1]. En revanche, la relecture des textes antiques permet de recueillir des informations qui comblent quelques lacunes, à condition qu'elle soit menée avec prudence.

L'AMBIGUITE DU VOCABULAIRE ANTIQUE

Dans le vocabulaire grec et latin, les mots κέρας en grec et *cornu* en latin désignent tout aussi bien les défenses d'ivoire des éléphants, les bois des cervidés, et les cornes des bovidés ou des ovi-capridés. Ainsi, par exemple, Aristote oppose-t-il les cerfs à cornes pleines aux autres animaux à cornes creuses :

> « Τῶν δ' ἐχόντων κέρας δι' ὅλου μὲν ἔχει στερεὸν μόνον ἔλαφος, τὰ δ' ἄλλα κοῖλα μέχρι τινός τὸ δ' ἔσχατον στερεόν. Parmi les animaux à cornes, le cerf est le seul à avoir des cornes pleines de bout en bout, chez les autres, elles sont creuses jusqu'à un certain endroit, et l'extrémité est pleine » [2].

Pline l'Ancien, de son côté, oppose le cerf dont les cornes sont caduques, aux animaux dont les cornes sont permanentes :

> « Cornua mares habent, solique animalium omnibus annis (...) amittunt : Les mâles ont des cornes, et seuls de tous les animaux, ils les perdent tous les ans » [3].

Varron enfin préfère appeler « corne » les défenses d'éléphants :

> « (Nostri ...) quadripedes cornutas (nam quos dentes multi dicunt sunt cornua) Lucanam bovem quod putabant, Lucam Bovem appellassent : Les Romains

---

* Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Antiquité, M.O.M., Université Lumière - Lyon II.

[1] Nous ne connaissons en fait que les objets antiques suivants, assurément en corne : un récipient (petite boîte peut-être) en corne de boeuf ou d'urus : H.G. Tuitjer, Ein Horngefäss mit Tierdarstellungen der römischen Kaiserzeit aus Stöckse/Nienburg, dans *Antike Welt*, XIX, 1, 1988,p. 57-59 ; deux épingles à cheveux : F. Poplin, La corne des épingles, dans D. Schaad (dir.), *Le trésor d'Eauze*, Toulouse, 1992, p. 359-361). Un poinçon en « corne » d'époque impériale, provenant de Vechten, est signalé dans Blümner 1879, p. 360, note 7 : il s'agit en fait d'un objet façonné dans un cornillon ; il mentionne dans la même note une poignée en « Hirschhorn » : mais la "corne de cerf" n'est pas de la « corne » !

[2] *HA*, II, 1, 499, a-b, texte établi et traduit par P. Louis, Paris, 1964.

[3] *HN*, VIII, L, texte établi et traduit par A. Ernout, Paris, 1952.

auraient appelé Luca Bos le quadrupède cornu (car ce que beaucoup de gens appellent des dents est en fait des cornes) qu'ils pensaient être le boeuf de la Lucanie » [4].

En revanche, les auteurs antiques ont perçu la parenté physico-chimique entre les cornes et les sabots, faits eux aussi de kératine [5].

Mais, dans la manipulation des textes, à cette première difficulté, lexicale, s'ajoute le fait que les emplois poétiques, métaphoriques ou métonymiques de ces deux termes sont fréquents : ainsi Varron rappelle-t-il lui-même l'existence de cornes qu'à son époque on façonne en bronze :

« cornua quod ea quae nunc sunt ex aere, tunc fiebant bubulo ex cornu : Les cors (cornua), aujourd'hui faits de cuivre, tirent leur nom de ce que jadis ils étaient faits avec la corne (cornu) des boeufs » [6].

Dès lors, l'identification d'objets faits de corne, ou d'artisans travaillant la corne, ne peut plus reposer sur la simple occurrence, dans les textes antiques, des mots κέρας et *cornu*, ou des radicaux qui leur correspondent ; il faut encore que le contexte soit suffisamment précis pour interdire une confusion.

DES ARTISANS DE LA CORNE

Cette ambigüité apparaît clairement quand on cherche quel nom portaient, en grec et en latin, les artisans qui travaillaient la corne.

La langue grecque connaît en effet plusieurs types d'expression, notamment le κεραοξόος τέκτων, - et la κερατοξόος τέχνη -, pour désigner l'artisan qui s'occupe de « corne ». H. Blümner [7] a considéré que ces différentes expressions étaient les unes et les autres employées dans l'Antiquité, et pour désigner des facettes différentes de cette activité.

Le κεραοξόος τέκτων est mentionné d'abord dans l'Iliade, où cet artisan façonne l'arc de Pandare à partir de deux cornes d'un « isard sauvage » [8] :

« Καὶ τὰ μὲν ἀσκήσας κεραοξόος ἤραρε τέκτων. Un artisan, un polisseur de corne, les a travaillées, puis ajustées ensemble ».

Il apparaît aussi dans une épigramme, de Simias le grammairien (fin du IVème s. - début du IIIème s. av. n. è.), visiblement démarquée du texte précédent, et qui évoque la

---

[4] *De Lingua Latina*, VII, 39-40 . Son opinion est contestée par Pline *HN*, VIII, IV, 7, qui préfère le terme de « dent ».

[5] Aristote, *Les Parties des animaux,* II, 1, II (662 b) (texte établi et traduit par P. Louis, Paris, 1956) : « ...Le sabot, fendu ou non, est de la même nature que la corne ».

[6] Varron, *LL*, V, 117, texte édité, annoté et traduit par J. Collart, Paris, 1954 . Une large part de l'article *cornu* du Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines est consacrée à ces emplois métaphoriques : voir Pottier 1897.

[7] Blümner 1879, p. 357.

[8] Homère, *Il*, IV, 110, texte établi et traduit par P. Mazon avec la collaboration de P. Chantraine et P. Collart, Paris, 1961. La traduction de αἴξ ἄγριος par « isard sauvage » est à rejeter. En effet, la longueur des cornes de l'« isard », animal du reste pyrénéen, est de l'ordre de 15 à 21 cm et ne pourrait convenir à façonner un arc. L'αἴξ ἄγριος phrygien est en fait un bouquetin (la chèvre sauvage des Balkans : *capra hircus aegagrus*), dont les cornes annelées peuvent atteindre un développement d'un mètre chez les mâles : nous devons à F. Poplin ces informations qui rejoignent les remarques de E. Delebecque, Le jeu de l'arc de l'Odyssée, dans *Le monde grec, Hommage à Claire Préaux,* Bruxelles, 1975, p. 56-67.

« double corne d'une chèvre sauvage » [9] :

« Νῦν δέ με Νικομάχῳ κεραοξόος ἥρμοσε τέκτων, ἐντανύσας ἕλικος καρτερὰ νεῦρα βοός. Aujourd'hui, un ouvrier m'a polie, façonnée, et fait de moi un arc pour Nicomachos, en tendant les nerfs solides d'un boeuf aux cornes recourbées. »

On trouve encore le mot κεραοξόος, seul, dans un passage d'Oppien (IIème-IIIème s. de n. è.) [10], qui oppose les caractéristiques physiques des dents à celles de la corne et à celles de l'ivoire :

«Πάντες γὰρ θήρεσσιν ἀκαμπέες εἰσὶν ὀδόντες,
οὐδὲ τέχναις εἴκουσιν, ἀμείλικτοι δὲ μένουσι·
τοὺς σοφίῃ τεῦξαι κεραοξόος ἢν ἐθέλῃσιν
εὐρέας, ἀντιλέγουσιν ἀπηλεγές.

Aucune dent des animaux sauvages ne peut être courbée, et ne convient aux activités artisanales, car elles restent dures. Si un artisan en corne veut les élargir selon sa technique, elles s'y refusent nettement. »

Enfin, seul aussi, le mot κεραοξόος apparaît dans Aristonicos, scholiaste d'Homère, en commentaire, à nouveau, d'un passage concernant l'arc de Pandare [11] :

« Τὸ (...) τόξον αὐτῷ ὁ κεραοξόος παρασκευάζει. Son arc, c'est un artisan en corne qui le fabrique. »

Les occurrences du mot sont donc, au long de l'Antiquité, suffisamment nombreuses et dépourvues d'équivoque pour que nous retenions le terme de κεραοξόος pour désigner en grec l'artisan qui travaille la matière cornée.

Plus ambiguë est l'expression κερατοξόος τέχνη, employée, au Vème s. de n. è., par Nonnos de Panopolis [12], à propos de flûtes simples remontant à « l'âge de Cronos » :

« ... φιλοσκύλακος δὲ θεαίνης
μελπομένης Εκάτης θιασώδεες ἔβρεμον αὐλοὶ
ἄζυγες, οὓς Κρονίη κερατοξόος εὕρατο τέχνη.

Pour célébrer Hécate, la déesse aux chiens, les flûtes du thiase jouent, flûtes simples inventées à l'âge de Cronos, quand on sut polir la corne. »

Ce texte appelle deux remarques. D'une part en effet, l'emploi du radical kerato- et non plus kerao- caractérise les formations lexicales tardives [13]. D'autre part les commentateurs voient mal à quel instrument il est ici fait allusion, et en quel matériau il

---

9 *Anthologie Palatine* VI, 113, 3, texte établi et traduit par P. Waltz, Paris, 1931.

10 *Cynégétiques*, II, 509. C'est par erreur que Blümner renvoie aux Halieutiques, et non aux Cynégétiques de cet auteur.

11 H. Erbse, *Scholia Graeca in Homeri Iliadem (Scholia vetera)*, I, Berlin, 1969, p. 342, scholie de l'Iliade II, v. 827 (la traduction a été faite par nos soins). La forme κεραξόος (et non κεραοξόος) est donnée chez un autre scholiaste : voir F. Albracht *et alii*, *Lexicon Homericum*, I, Hildesheim, 1963, p. 764.

12 Nonos de Panopolis, *Les Dionysiaques* (texte établi et traduit par P. Chuvin, Paris, Belles Lettres, 1976), III, 75-76.

13 Voir Chantraine 1968, art. κέρας (p. 517-518). La même remarque vaut pour le terme de κερατογλύφος, qui selon Blümner (Blümner 1879, p. 357 et note 3), désignerait un artisan sculpteur sur corne : les attestations du terme sont tardives. Blümner retient également le terme de κερατουργός qui, pour Hésychius (IIIème-IVème s. de n. è.), désigne le fabricant de bras de cithare, et a pour équivalent κερατοποιός (faiseur de « corne » de cithare) et κερατοξόος : voir *Hesychii Alexandrini Lexicon*, édité par K. Latte, Copenhague, 1966, n° 2276, p. 462 et n° 2289, p. 463.

est façonné. S'il existe bien un instrument à vent, fait d'une corne de bovidé qu'on utilisait dans le culte d'Hécate, ce n'est pas lui que désigne l'expression αὐλοὶ ἀζυγες, qui paraît renvoyer à « un autre type de flûte, très primitif, un os évidé et troué » [14].

En latin, E. Pottier considérait que les mots *cornarius* et *cornuarius* désignent les artisans travaillant la corne [15].

Mais le mot *cornuarius* apparaît dans un texte des Digestes [16], qui compte les *cornuarii* au nombre des artisans partiellement exemptés de charges :

> « ... gladiatores, aquilices, tubarii, cornuarii, arcuarii, plumbarii, ferrarii, lapidarii ... ; ... les gladiateurs, les sourciers, les fabricants de trompettes, les *cornuarii*, les fabricants d'arcs, les plombiers, les artisans du fer, de la pierre ...

Insérés entre les fabricants de trompettes et les fabricants d'arcs, les *cornuarii* doivent être des fabricants de corne à usage militaire plutôt que des artisans de la corne [17].

Le terme de *cornarius*, quant à lui, est considéré comme un synonyme de κεραοξόος dans le *Thesaurus Glossarum* de Loeve et Goetz ; mais ces deux auteurs reproduisent là un passage du lexique d'Etienne, dont ils reconnaissent eux-mêmes qu'à défaut d'en pouvoir connaître les sources, il est suspect [18].

Enfin, l'expression de *faber corneus* a été évoquée par Y. Lignereux et J. Peters : il paraît s'agir d'une fiction lexicale [19].

Au total, c'est donc par le seul terme grec de κεραοξόος qu'on peut désigner l'artisan qui travaille la corne dans l'Antiquité. Cette dénomination, attestée dès l'époque homérique, témoigne à la fois de l'ancienneté de ce travail dans des mises en oeuvre relativement complexes, et de la constitution d'un métier spécifique : on n'en peut dire autant, par exemple, pour le travail de l'os.

DES OBJETS DE CORNE

Faute de pouvoir étudier les objets de corne, disparus pour la plupart, c'est à travers les références littéraires, dont, au XIXème s., H. Blümner notamment a fait l'inventaire [20], qu'on peut appréhender l'importance de ce matériau dans l'artisanat antique, une fois qu'ici aussi, on a écarté quelques textes contestables.

---

[14] Note 76, p. 137, de l'édition de Nonnos par P. Chuvin. Sur le κέρας en corne, voir D. Paquette, *L'instrument de musique dans la céramique de la Grèce antique*, Paris, 1984, p. 72 ; S. Michaelides, *The Music of Ancient Greece, an Encyclopaedia*, Londres - Cambridge, 1979, p. 294.

[15] Pottier 1897, avec une référence, fausse sur ce point, à Blümner 1879, qui ne donne pas de nom latin à l'artisan de la corne. Opinion reprise dans Lignereux - Peters 1996, p. 73.

[16] *Digesta Justiniani Augusti*, édité par Th. Mommsen, II, Berlin, 1870, L, 6, 6 ; texte de Tarruntenus Paternus (IIème s. de n. è.) traduit par nos soins.

[17] C'est d'ailleurs le sens que retiennent d'une part les dictionnaires de langue latine, d'autre part H. von Petrikovits, *Die Spezialisierung des römischen Handwerks*, dans Jankuhn 1981, p. 93.

[18] Voir Loeve et Goetz, *Thesaurus Glossarum emendatarum*, VI, 1899, p. 277, renvoyant à III, p. 367 (édition des *Hermeneutika Stephani*).

[19] L'expression n'apparaît en effet dans aucune des références mentionnées par Lignereux - Peters 1996, p. 73. Au reste, l'emploi d'un suffixe *-eus* dans la formation d'un nom de métier n'est pas attesté : voir G Neumann, *Zur Bildung der lateinischen Handwerkerbeziechnungen*, dans Jankuhn 1981, p. 133-137.

[20] Blümner 1879, p. 357-360. L'inventaire de Blümner a été repris dans les articles « corne » du D.A. et de Ebert 1926.

Ainsi, par exemple, ne peut-on croire avec A. Bailly [21] qu'il ait existé des tesselles de corne : l'improbable κερόστρωτος (« parsemé de morceaux de corne ») repose sur une lecture erronée des manuscrits de Vitruve [22]. On considérera en outre comme métaphorique, dans les références données par Blümner, l'emploi de *cornu* pour désigner l'extrémité ornée des baguettes sur lesquelles s'enroulaient les manuscrits antiques [23].

Cela dit, la corne est employée dans divers domaines, en pays barbare d'une part, et dans le monde gréco-romain de l'autre.

La corne à boire

La corne à boire en corne est d'abord, chez les écrivains antiques, un objet du vaisselier barbare. Il est mentionné par Xénophon, au IVème s. av. n. è., en Paphlagonie, région côtière au Nord de l'Asie Mineure [24] :

> « Θύσαντες δὲ βοῦς τῶν αἰχμαλώτων καὶ ἄλλα ἱερεῖα εὐωχίαν μὲν ἀρκοῦσαν παρεῖχον κατακείμενοι δὲ ἐν στιβάσι ἐδείπνουν, καὶ ἔπινον ἐκ κερατίνων ποτηρίων οἷς ἐνετύγχανον ἐν τῇ χώρᾳ : on sacrifia des boeufs pris à l'ennemi et d'autres victimes, puis on servit un repas abondant, mais ils soupaient étendus sur des lits de feuillage et buvaient dans des vases de corne, qu'on trouvait dans le pays. »

On le trouve également, à la même époque, en Paeonie (Macédoine septentrionale), selon Théopompe [25] :

> « Τοὺς δὲ Παιόνων βασιλεῖς φησι Θεόπομπος ἐν δευτέρᾳ Φιλιππικῶν, τῶν βοῶν τῶν παρ' αὐτοῖς γιομένων μεγάλα κέρατα φυόντων, ὡς χωρεῖν τρεῖς καὶ τέτταρας χόας, ἐκπώματα ποιεῖν ἐξ αὐτῶν, τά χείλη περιαργυροῦντας καὶ χρυσοῦντας. Théopompe dit, dans le livre II des *Philippiques*, que les rois de Paéonie, région dans laquelle les boeufs ont des cornes assez grandes pour contenir trois à quatre conges [26], en font faire des coupes dont ils argentent ou dorent la lèvre. »

---

21 A. Bailly, *Dictionnaire Grec - Français*, Paris, 1894, s. v. κερόστρωτος.

22 On trouve aussi le mot dans le *Thesaurus Linguae Graecae*. Il apparaît dans les éditions du *De Architectura* (IV, 6, 6) datant du XIXème s. Il a disparu des éditions récentes de l'oeuvre de Vitruve. Ce pseudo-hellénisme avait été proposé, en remplacement d'un mot difficile (*clathrata* : munie de barres de verrouillage) : la restitution reposait sur celle, également erronée, d'un passage de Pline (*HN* XI, 126) sur lequel nous reviendrons, et où *cerostrota* était proposé à la place de *cestrota* : sur l'interprétation de ce passage, comparer *L'architecture* de Vitruve, traduction par Ch. L. Mauras, Paris, 1847 et Vitruve, *De Architectura*, IV, texte établi et traduit par P. Gros, Paris, 1992.

23 Tibulle, *Elégies*, III, 1, 13 ; Martial, *Epigrammes*, XI, 107, 1, Ovide, *Tristes*, I, 1, 8 : on ne sait en quel matériau sont ces cornes décoratives, dont Ovide précise cependant qu'elles se détachent en blanc sur la couleur sombre du manuscrit : cela ne convient guère à des objets de corne. Pour E. Pottier (Pottier 1897), cet emploi est évidemment métaphorique.

24 *Anabase*, VI, 1, 4, texte établi et traduit par P. Masqueray. En revanche, il n'est pas absolument certain que les "cornes de vin" qu'échangent Xénophon et Seuthès, roi de Thrace (*Anabase*, VII, 2, 23 et VII, 33, 32), soient des vases en corne.

25 Le passage, extrait des *Philippiques* de Théopompe, n'est connu que par une citation d'Athénée de Naucratis (*Banquet des Sept Sages,* XI, 476, d) ; voir aussi F. Jacoby, *Die Fragmente des griechischen Historiker*, II, B, Leiden, 1962, p. 543, n° 38. Nous remercions F. Perrin d'avoir attiré notre attention sur ce texte.

26 Trois à quatre conges représentent environ entre neuf litres 3/4 et treize litres.

Deux textes du corpus aristotélicien [27] évoquent encore, de manière contradictoire, la contenance des cornes paeoniennes :

« Τὰ δὲ κέρατα οὐχ ὥσπερ οἱ βόες ἀλλὰ κατεστραμμένα, καὶ τὸ ὀξὺ κάτω παρὰ τὰ ὦτα · χωρεῖν δὲ αὐτὰ ἡμιχόου πλεῖον ἑκάτερον αὐτῶν. Leurs cornes ne sont pas comme celles des boeufs, mais retournées, et la pointe vers le bas, et les oreilles ; chacune d'elles contient plus d'un demi-conge » [28]

« Λέγεται δὲ καὶ ἐν Παιονιᾳ τοὺς βοῦς τοὺς ἀγρίους πολὺ μεγίστους ἁπάντων τῶν ἐν τοῖς λοιποῖς ἔθνεσι γίγνεσθαι, καὶ τὰ κέρατα αὐτῶν χωρεῖν τέσσαρας χόας, ἐνίων δὲ καὶ πλεῖον. On dit qu'en Paeonie, les boeufs sauvages sont infiniment plus grands que partout dans les autres peuples, et que leurs cornes contiennent quatre conges, et, chez quelques-uns, davantage. »

Athénée (IIème-IIIème s. de n. è.) s'est attaché à démontrer [29] que ces vases de corne avaient été dans le monde grec à l'origine des vases à mélanger l'eau et le vin : son argumentation repose sur un jeu de mots étymologique, non fondé, entre κέρας (la corne), κεράννυσθαι (mélanger), et κρατήρ (cratère, vase à mélanger) [30].

Pour l'Occident, César, au Ier s. av. n. è., signale la présence de ce type d'objet, quand il évoque l'Urus en Gaule et en Germanie [31] :

« Amplitudo cornuum et figura et species multum a nostrum boum cornibus differt. Haec studiose conquisita ab labris argento circumcludunt atque in amplissimis epulis pro poculis utuntur. Ses cornes, par leur ampleur, leur forme, leur aspect, sont très différentes de celles de nos boeufs ; elles sont fort recherchées : on en garnit les bords d'un cercle d'argent, et on s'en sert comme de coupes dans les grands festins. »

De son côté, Pline l'Ancien, au Ier s. de n. è., évoque encore ce type d'objet, dans un texte qui, à vrai dire, semble une synthèse des informations réunies par ses prédécesseurs :

« Urorum cornibus barbari septentrionales potant urnisque bina capitis unius cornua inplent ; alii praefixa hastilia cuspidant. » : « Les barbares nordiques boivent dans des cornes d'urus, dont chaque paire a une contenance d'une urne ; d'autres en font des pointes pour leurs lances. » [32].

Ces objets sont donc présentés, à travers les textes classiques [33], comme

---

27 Pseudo - Aristote, *Récits Merveilleux*, 830, a, 1, et 842, b, 129 : voir *Aristoteles minor works*, texte et traduction anglaise par W. S., Hett, Londres - Cambridge, 1963. Traduction française par nos soins.

28 Le demi-conge attique représente 1,6 litre.

29 Athénée de Naucratis, *Banquet des Sept Sages*, XI, 476 a. Athénée affirme, dans le même passage, qu'à son époque « la fabrication de cornes à boire continue toujours » et que « certains les appellent des rhytons » : il ne s'agit évidemment pas d'objets en corne.

30 Si les mots keravnnusqai (mélanger) et krathvr (cratère) ont une origine commune, elle diffère de celle du mot kevra" (la corne) : voir Chantraine 1968, art. keravnnumi (p. 516-517), kevra" (p. 517-518).

31 *De Bello Gallico* VI, 28, 6, texte établi et traduit par L. A. Constant, Paris, 1967.

32 *H.N.*, XI, 126, texte établi et traduit par A. Ernout et R. Pépin, Paris, 1967. L'urne représente environ une contenance de 13 litres. Au VIIème s. de n. è., Isidore de Séville insiste sur la taille de ces cornes, « si grandes qu'on en fait des supports pour les tables royales » (Isidore, *Etymologiques*, XII, 1, 34). Il faut enfin tenir pour négligeable dans notre propos une référence, mentionnée par H. Blümner, à « Calp. Ecl. X, 48 », et qu'on doit corriger aujourd'hui : ce texte, attribué autrefois à Calpurnius Siculus, est rendu à Némésien (III, 48), poète du IIIème s. de n. è., et évoque des Satyres dont l'un « boit dans une corne recourbée » : le passage veut simplement suggérer que les Satyres appartiennent au monde sauvage.

33 Les témoignages archéologiques sont ici peu nombreux. A. Götze signale deux cornes de l'Age du

exotiques, barbares, des récipients peu élaborés, même quand ils sont rehaussés d'or ou d'argent [34], des ersatz de vaisselles que la civilisation a fait disparaître [35].

Mais les objets de corne, Blümner l'a montré, ne sont pas absents du quotidien des Grecs et des Romains : au contraire, le matériau apparaît comme utile, nécessaire et précieux à cause de ses particularités physiques, et fait l'objet de mises en oeuvre complexes et réfléchies : nous en donnerons deux exemples.

Les lanternes de corne

Les lanternes à plaques de corne étaient connues dans l'Antiquité, et, selon R. J. Forbes [36], ce matériau a progressivement remplacé, à partir du Vème s. av. n. è., le parchemin, la vessie ou le tissu huilé.

En fait, c'est à Aristophane et au début du IVème s. av. n. è. que remonte la plus ancienne évocation littéraire d'une lanterne à plaques de corne que nous connaissions [37], quand Carion, un personnage du *Ploutos*, devenu soudain riche, s'écrie :

« Ὁ δ' ἰπνὸς ἡμῖν ἐξαπίνης ἐλεφάντινος.

Notre lanterne est devenue tout à coup d'ivoire. »

L'exclamation de Carion est burlesque. L'ivoire, à la différence de la corne, n'étant pas translucide, sa lanterne devient un objet absurde. Mais le comique immédiat de cette situation se double d'un clin d'oeil à un lieu commun littéraire, puisque, dans l'*Odyssée*

Bronze nordique : voir Ebert 1926. Des huit cornes en matière animale qui faisaient partie, avec une corne en fer, du mobilier de la tombe princière d'Hochdorf (Allemagne, VIème s. av. n. è.), ne subsistent plus que les bandeaux décoratifs en or qui en habillaient l'embouchure, et les pièces de bronze de la suspension : voir *Trésors des princes celtes*, catal. coll. d'expo. Paris, 1987, n° 82 à 89, p. 176. Du fait de la disparition du matériau, la contenance des cornes ne peut être évaluée, sauf pour la corne de fer : 5,5 l. Des exemplaires postérieurs à l'Antiquité sont également connus, en Grande-Bretagne et dans les pays germaniques : A. Mac Gregor, *Bone, Antler, ivory and Horn, the Technology of skeletal Materials since the Roman Period*, Londres - Sydney, 1985, p. 151-152. Une enquête ethnographique permettrait sans doute de suivre ce type d'objet jusqu'à son extinction : en tout cas, si l'on en croit le romancier V. Axionov, l'usage en persistait dans les banquets de Géorgie, dans les années 1930 (V. Axionov, *Une saga moscovite*, I, trad. fr. par L. Denis, Gallimard-Folio, Paris, 1994, p. 240, note 2) !

34 C'est peut-être à des objets de ce genre que pensait H.-W. Smyth en proposant de traduire par « with silver-mounted drinking-horns, fitted with golden mouthpieces » un passage des *Perrhèbiennes* d'Eschyle (Vème s. av. n. è.), qui évoque :

ἀργυρηλάτοις

κέρασι χρυσᾶ στόμια προσβεβλημένοις.

Voir *Aeschylus*, H. Lloyd-Joones (éd.), with an english translation by H.-W. Smyth, Londres, 1963, fragment 100, p. 445. Mais il paraît plus juste de voir là des cornes d'argent : voir par ex. Euripide, *Ion*, 1181.

35 Rappelons que, dans le banquet partagé entre Grecs et Paphlagoniens (*Anabase*, VI, 1, 4 : texte ci-dessus), Xénophon oppose à l'urbanité et à l'abondance des plats, la rusticité des lits de feuillage et des vases locaux en corne ; de même, César (*De Bello Gallico*, VI, 28, 6 : texte ci-dessus) note que, même dans les plus grands festins, ce ne sont que des vases en corne qui servent « pro poculis » : en guise de coupe. On trouvera le même point de vue, un peu étonné, chez Pausanias, quand il évoque l'utilisation que, sans grande transformation du matériau de base, les Sauromates font, au nord de la Mer Noire, des sabots de chevaux : dépourvus de fer, ils façonnent, dans cette corne qui en tient lieu, des écailles qu'ils assemblent en des cuirasses « qui ne le cèdent en rien à celles des Grecs pour la beauté, et qui ne sont pas moins solides » (Pausanias, *Description de la Grèce*, I, 21, 5).

36 Voir Forbes 1958, p. 164-166. C'est par erreur que Forbes (p. 166, note 167) fait référence à un passage de Cicéron (*Ad Attic.*, VI, 3, 5) qui n'évoque pas cet objet ; en revanche, un autre texte de Cicéron, (*Ad Attic.*, IV, 3, 5) parle bien d'une lampe équipée de toile.

37 Aristophane, *Ploutos*, texte établi par V. Coulon et traduit par H. Van Daele, Paris, 1972, v. 815.

déjà, l'ivoire, matériau de prix, est placé en symétrie avec la corne, matière translucide plus efficace, mais plus vile [38] : l'allusion littéraire, elliptique, ne pouvait être comprise que si, alors, les lanternes à plaques de corne étaient, pour le public d'Aristophane, un objet courant.

Après lui, d'autres auteurs évoqueront la lanterne à plaques de corne [39], et parmi eux, premier parmi les Latins, vers la fin IIIème s. et le début du IIème s. av. n. è., Plaute [40] :

« Quo ambulas tu, qui Vulcanum in cornu conclusum geris ? : (Mercure à Sosie) Où vas-tu, toi qui portes Vulcain enfermé dans de la corne ? »

Au IIème s. et au IIIème s. de n. è., la lanterne de corne continue à exister, et, en grec notamment, on cherche à la distinguer, par un mot particulier, de celles qui sont faites dans d'autres matériaux. Ainsi, au IIème s., Pollux [41] dit-il :

« Ἐκαλεῖτο δὲ καὶ λαμπτὴρ ὁ λυχνοῦχος· ἐν γοῦν τῷ δευτέρῳ τῶν Φιλίστου βιβλίων εἴρηται- καὶ τὰς νύκτας ἐπαίρεσθαι λαμπτῆρας ἀντιπεφραγμένους– ὑποδηλοῖ δὲ τὸν ἐκ κέρατος φανόν. Le λυχνοῦχος était aussi appelé λαμπτήρ : dans le livre II de Philistos, il est dit que « des lumières (λαμπτήρ) encloses font se lever les nuits », c'est-à-dire une lanterne de corne. »

Pour Phrynicos [42] au contraire, à la même époque, il faut réserver le terme de λυχνοῦχος à un type particulier de lanterne à vitrage de corne cintré et source de lumière fixe.

« Λυχνοῦχος μέν ἐστι σκεῦος τι ἐν κύκλῳ ἔχον κέρατα, ἔνδον δὲ λύχνον ἡμμένον, διὰ τῶν κεράτων τὸ φῶς πεμπόντα. Le λυχνοῦχος est un objet équipé de cornes circulaires et, à l'intérieur, d'un éclairage fixe, et diffusant de la lumière à travers ses cornes. »

En tout cas, alors que le verre à vitre existe sans doute dès le Ier s. de n. è. [43], il faut, selon R.-J. Forbes, attendre le VIIème s. [44] pour qu'il commence à concurrencer les plaques de corne dans l'équipement des lanternes, sans pour autant d'ailleurs que la corne cesse d'être employée pour deux de ses qualités physiques particulières : sa

---

38 *Odyssée*, XIX, 562. De Platon à Virgile, Horace, Stace et Ausone, l'allusion a été reprise fréquemment. Pour F. Villeneuve, éditeur d'Horace, elle trouve sa source dans un faux rapport étymologique entre κέρας et κραίνειν (« accomplir », « réaliser ») d'une part, et d'autre part ἐλέφας et ἐλεφαίρεσθαι ("tromper"). Une opposition semblable se retrouve plus tard chez Martial, XIV, 52 : « Gestavit modo fronte me juvencus. Verum rhinocerota me putabis. (La corne compte-goutte) : Naguère un jeune taureau me portait sur son front. Tu me prendras aujourd'hui pour une corne de rhinocéros. »

39 La liste des références est donnée *in extenso* dans Loeschke 1909, p. 417.

40 Plaute, *Amphitryon*, I, i, 185 (341), texte établi et traduit par. A. Ernout, Paris, 1932.

41 Pollux, *Onomasticon*, X, 117 (texte édité par E. Bethe, Stuttgart, 1900 (rééd. 1967) ; texte traduit par nos soins.

42 Phrynichos, *Ecloga*, XL et commentaire, dans W. Gunion Rutherford, *The new Phrynichus*, Londres, 1881, réed. Hildesheim, 1968, p. 131. On trouve des commentaires du même ordre dans Athénée, (*Deipnosophiste*, XV, 699).

43 Voir par exemple L. Rivet, Un quartier artisanal d'époque romaine à Aix-en-Provence, dans *RAN*, 25, 1992, p. 355, note 32.

44 Forbes s'appuie notamment sur un texte d'Isidore de Séville (E*tymologiques*, XX, 10, 7) : "Laterna inde vocata, quod lumen interius habeat clausam. Fit enim ex vitro, intus recluso lumine : La lanterne tire son nom de ce qu'elle renferme une lumière interne. En effet, elle est faite de verre, une lumière étant enfermée à l'intérieur". Loeschke s'étonne d'un tel décalage entre les débuts du verre à vitre et ceux de son emploi dans les lanternes : voir Loeschke 1909, p. 418, note 19.

translucidité, et la possibilité de la dérouler [45].

La corne des lyres

Dans le domaine musical, la corne est notamment employée à la confection des bras de lyre. D. Paquette, après H. Blümner, considérait cet usage comme ancien, encore qu'il n'apparaisse pas dans les figurations de lyre sur les vases grecs qu'il étudie, tous antérieurs au IIIème s. av. n. è. [46]. Il n'apparaît pas davantage dans le récit « homérique » de l'invention de la lyre par Hermès, où les bras sont fait de matière végétale [47]. En revanche, quand Philostrate (IIème - IIIème s. de n. è.) décrit un tableau montrant Amphion en train de jouer de la lyre qu'il a reçue d'Hermès, il évoque désormais une lyre à bras de corne [48] :

> « Τὸ μὲν γὰρ κέρας αἰγὸς ἰξάλου ποιηταί φασι, χρῆται δὲ αὐτῷ ὁ μὲν μουσικὸς ἐς τὴν λύραν, ὁ δὲ τοξότης ἐς τὰ οἰκεῖα. La corne, la corne du bouc bondissant, selon l'expression du poète, sert à la fois pour la lyre du musicien et pour l'arme de l'archer. »

Selon A. Belis [49], cette divergence entre, d'une part, l'opinion de Philostrate et des Modernes, d'autre part les sources de documentation les plus anciennes, tient au préjugé selon lequel il aurait été, à date ancienne, « plus facile d'utiliser des matériaux naturels plutôt que des pièces fabriquées », à savoir des cornes plutôt que des baguettes en bois tourné. Et il est sans doute vrai que, dans l'imaginaire des Modernes, comme, nous l'avons vu, dans celui des écrivains antiques, l'emploi de la corne peu transformée semble caractériser les temps et les mondes primitifs.

Mais plus exactement, à nos yeux, Philostrate attribue à Amphion une lyre comparable à celles qu'on voyait à son époque au moins, et sans doute avant, proches

---

45 Sur les lanternes archéologiquement constatées, et notamment les lanternes à armature métallique largement diffusées en Occident à l'époque impériale, voir DA, III, 2, 1904, art. *Laterna* (J. Toutain), Loeschke 1909, et C. Bémont et F. Beck, La lanterne de Calvus, étude typologique, dans *Antiquités Nationales*, n°21, 1989, p. 35-56 . Dans un cas, à Boscoreale, une lanterne de ce type conservait encore une parcelle de corne en place dans le cadre : voir Dr. Rouquette, Recherches sur les lanternes romaines, dans *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 7ème série, V, Paris, 1906, p. 195. A. Mac Gregor signale quelques lanternes de corne post-antiques en contexte archéologique : Mac Gregor 1985, p. 67. Au IXème s. de n. è., le roi Alfred d'Angleterre invente un dispositif d'horloge à chandelles, dont la flamme est protégée par des plaques de corne de boeuf : « bovina namque cornua alba, ac in una tenuiter dolabris erasa non minus vitreo vasculo elucent : en effet les cornes blanches des boeufs finement rabotées au tranchant, ne brillent pas moins qu'un vase de verre » : texte cité dans Loeschke 1909, p. 417, note 15. Mais les lanternes de corne sont encore en usage au XIXème s., et A. Vialatte peut évoquer l'époque récente où l'on allait à la messe de minuit « en file indienne, des plus lointains villages, portant une lanterne de corne » : voir A. Vialatte, Les *Champignons du détroit de Behring*, textes choisis par F. Besson, éditions Julliard, Presses Pocket, 1988, p. 58 (chronique de 1962).

46 Paquette 1984, p. 146. Blümner 1877, p. 359 (un usage *ursprünglich*) ; même remarque encore dans DA 1904, art. *Lyra* (Th. Reinach), p. 1439.

47 *Hymne homérique à Hermès* (dernier tiers du VIème s. av. n. è.), v. 50 ; les bras sont d'ailleurs désignés comme phvcei" et non kevrata.

48 Philostrate, *Les Images*, I, 10 (et non II, 10, comme le dit Blümner) : trad. d'A. Bougot, révisé par F. Lissarrague, Paris, 1991. Le poète auquel Philostrate fait allusion est évidemment Homère (*Iliade*, IV, 110) : nous avons vu ci-dessus que, dans les deux cas, l'animal concerné est un bouquetin. Il n'est pas dans notre propos d'entrer dans le débat sur la question de savoir si le tableau décrit par Philostrate est imaginaire ou réel.

49 A. Bélis, A propos de la construction de la lyre, dans *BCH*, 109, 1985, p. 204. L'auteur (p. 204) considère la création d'instruments à bras de corne comme d'« époque tardive ».

peut-être de la lyre « phénicienne » à corne d'oryx mentionnée déjà par Hérodote au Vème s. av. n. è. [50] :

-«ὀρυ-ΐες, τῶν τὰ κέρεα τοῖσι φοίνιξι οἱ πήχεες ποιεῦνται (μέγαθος δὲ τὸ θηρίον τοῦτο κατὰ βοῦν ἐστι). Les oryx, avec les cornes desquels on fait les bras des lyres phéniciennes (cet animal est de la taille d'un boeuf). »

Exotique sans doute d'abord, l'image de cette lyre, dont la caisse est faite d'une carapace de tortue et les bras de cornes torsadées, s'est banalisée à l'époque impériale, puisqu'elle figure aussi bien sur des monnaies, dès le Ier s. de n. è. [51], que sur des représentations de musiciens mythiques [52].

C'est cependant un texte de Cicéron, au Ier s. av. n. è., qui témoigne d'une part de l'usage courant de la lyre à bras de corne, et permet d'autre part de comprendre le choix, raisonné, de ce matériau. Pour montrer combien le corps humain est adapté à l'exercice de l'art oratoire, il le compare en effet à une lyre, les narines étant creuses, comme les cornes des bras de lyres, et amplifiant le son émis :

« Itaque plectri similem linguam nostri solent dicere, chordarum dentes, nares cornibus iis qui ad nervos resonant in cantibus : c'est pourquoi les nôtres ont l'habitude de considérer la langue comme semblable à un plectre, les dents, à des cordes, les narines à ces cornes qui résonnent aux cordes dans les chants » [53].

Connue à l'époque de Cicéron, cette mutation technologique, et l'adoption de la lyre à bras de corne, pourrait être postérieure à celle d'Aristophane (fin du Vème s.).

Celui-ci en effet évoque une sorte de roseau « hypolyre » qui pousse dans les marais et fait le bonheur d'Apollon [54] :

«Προσεπιτέρπεται δ' ὁ φορμικτὰς Ἀπόλλων
ἕνεκα δόνακος ὃν ὑπολύριον
ἔνυδρον ἐν λίμναις τρέφω :

De plus, je fais les délices d'Apollon joueur de lyre, à cause du roseau que, pour servir d'hypolyre, je nourris sous l'onde dans les lacs. »

---

50 Hérodote, *Histoires*, IV, 192 (texte établi et traduit par E. Legrand, Paris, 1960). Voir aussi Athénée, *Deipnosophistes*, XIV, 637.

51 Monnaie d'Oea (Tripoli) du début du Ier s. : Burnett 1992, n° 838, p. 208 et pl. 47 ; monnaies d'Antioche du milieu du Ier s. : Burnett 1992, n° 4293-4294 et 4300, p. 628-629, pl. 163 (à l'avers : tête d'Apollon) ; monnaie d'Antioche datée de 121 : Th. Reinach, art. *Lyra* dans DA (Paris, 1904), fig. 4703.

52 Ainsi l'Orphée de "type phrygien" est-il parfois porteur de cette lyre : voir M. - X. Garezou, art. Orpheus, dans *LIMC*, VI, Zurich-Munich, 1994, n° 106 par exemple. La représentation « phrygienne » d'Orphée est à peu près inconnue avant le IIème s. de n. è. selon H. Stern, La mosaïque d'Orphée de Blanzy-lès-Fismes (Aisne), dans *Gallia*, XII, 1955, p. 60. Pour Orphée, peut valoir le fait que ce soit un « instrument national » : c'est ce que dit Nicomédès dans le *Peri Orphéeus* (cité dans Athénée, *Deipnosophistes*, 637 b). Les figurations antérieures d'Orphée, sur vases grecs et apuliens, le montrent sans lyre à corne. M. Wegner considérait, à tort, la représentation de Terpsichore avec une lyre de ce type comme un thème iconographique remontant à la tradition ancienne et sans rapport avec la réalité contemporaine du IIème ou du IIIème s. de n. è. : voir M. Wegner, *Die Musensarkophage, ASR*, V, 3, Berlin, 1966, p. 105. Le même instrument est figuré clairement sur une fresque et plusieurs objets prestigieux de Pompéi de l'époque de Claude ou de Néron : voir R. M. Boriello *et alii, Le collezioni del Museo Nazionale di Napoli*, Rome 1986, n° 33 (p. 95 et p. 211), n° 49 (p. 105 et p. 227), n° 177 (p. 60 et p. 149).

53 Cicéron, *De natura deorum*, II, 59, 149 (traduction par nos soins).

54 Aristophane, *Les Grenouilles*, v. 231-234, texte établi par V. Coulon et traduit par H. Van Daele, Paris, 1967 ; la traduction a été modifiée par nos soins.

Le sens de ὑπολύριον et le rôle mécanique de cette pièce font problème [55]. Mais il est sûr que ces tiges creuses, d'un roseau de petit diamètre, ne pouvaient constituer les bras de la lyre [56]. Or, depuis Pollux (IIème s. de n. è.), les lexicographes considèrent que la corne a remplacé le roseau dans la confection des lyres [57] :

-« ... καὶ δόνακα τινα ὑπολύριον οἱ κωμικοὶ ὠνόμαζον ὡς πάλαι ἀντὶ κεράτων ὑποτιθεμένον ταῖς λύραις. Les comiques appelaient un certain type de roseau un hypolyre, parce qu'autrefois il était placé à la base des lyres, à la place des cornes. »

Ainsi donc, puisque la corne ne remplace pas le roseau dans son rôle mécanique, c'est sans doute dans son rôle acoustique de tube creux résonateur, qu'elle lui est substituée, le bras creux en corne assumant désormais les deux fonctions qui étaient celles auparavant des bras de bois dur et de l'« hypolyre » creux.

La nature même de la documentation iconographique ne permet pas de savoir si, en dehors des cornes torsadées d'antilopes, assez caractéristiques pour être reconnues dans les représentations figurées, d'autres cornes étaient employées [58] : on hésite en tout cas à prendre au pied de la lettre l'affirmation de Philostrate selon laquelle, avec les mêmes cornes de chèvres sauvages, ou pourrait faire des arcs et des bras de lyre [59].

Ainsi, bien loin d'être dans le monde gréco-romain un matériau archaïque qu'on emploierait faute de mieux, la corne paraît, à travers ces deux exemples, y avoir été d'un emploi constant et y avoir eu des usages spécifiques, fondés sur l'expérimentation des caractéristiques physiques de la matière.

DU TRAVAIL DE LA CORNE

Aucun texte, à notre connaissance, n'évoque les opérations préliminaires du travail de la corne, le prélèvement de la corne sur la bête, et la séparation entre l'étui corné (le matériau « corne ») et le cornillon osseux. Mais plusieurs d'entre eux suggèrent que cornes et peau sont traitées et enlevées en même temps lors du dépouillement de l'animal, ce qui rejoint les constatations archéologiques. Ainsi, plusieurs épigrammes votives de l'*Anthologie Palatine* évoquent-elles l'offrande des cornes et de la peau. Par exemple, de Simias le Grammairien (IVème s. av. n. è.) :

---

55 Voir diverses interprétations dans Th. Reinach, art. *Lyra*, dans DA, ou P. Courbin, Les lyres d'Argos, dans *BCH*, VIème suppl. Paris-Athènes, 1980, p. 106, note 35.

56 Voir Courbin 1980, p. 109 ou Bélis 1985, p. 203.

57 Pollux, *Onomasticon*, édité par E. Bethe, Stuttgart, 1900 (rééd. 1967), IV, 62 ; traduction par nos soins. L'auteur comique auquel renvoie Pollux est Aristophane.

58 A. Bélis rappelle un passage de Lucien (IIème s. de n. è.) décrivant « la lyre ridicule que se construit Polyphème (*Dialogue des dieux de la mer*, 290), avec un crâne de boeuf, des montants en corne de boeuf, et des cordes sans chevilles sur le joug » : mais le texte de Lucien parle d'un crâne et de bois de cerf : « κρανίον ἐλάφου. ... καὶ τὰ μὲν κέρατα πήχεις ὥσπερ ἦσαν » : le ridicule s'accroît de ce que le bois de cerf étant plein et non creux comme les cornes, les efforts du Cyclope pour se doter d'un instrument performant tournent court. P. Courbin signale que les cornes de chèvre ont été retrouvées à Argos dans la même fosse (du VIème s. av. n. è.) que les carapaces de tortue qui constituaient autant de caisses de lyre ; mais il écarte avec raison l'hypothèse que ces cornes aient équipé les lyres : voir P. Courbin, Les lyres d'Argos, *BCH*, suppl. VI, Paris - Athènes, 1980, p. 109. On laissera de côté les approximations de Th. Reinach (« corne de chèvre » dans D.A., art. *Lyra*), et de Paquette 1984, p. (« cornes de bovidés ou d'ovidés »).

59 Voir ci-dessus. Nous ne connaissons pas de représentation de bras de lyre à cornes annelées, ce qui serait le cas si l'on y employait des cornes de bouquetin.

« Δέρμα καὶ ὀργυιαῖα κέρα βοὸς ἐκ βασιλῆος
Ἀμφιτρυωνιάδᾳ κείμεθ ' ἀνὰ πρόπυλον...
Peau et cornes longues d'une brasse d'un boeuf royal,
nous sommes étalées sous le porche de l'Amphitryonide » [60].

Le travail à la flamme

Parmi les opérations faites sur le matériau, les textes évoquent d'abord la mise en forme à la chaleur, mettant en évidence une spécificité de cette matière, qui, aux yeux des auteurs antiques, constitue un critère pour la distinguer des matériaux voisins, et de la dent notamment. Nous avons cité plus haut un texte d'Oppien [61], rapprochant corne et défenses pour les opposer aux dents ; on trouve l'équivalent, au IIème s. de n. è., chez Pausanias [62] :

« Οὐ μὴν οὐδὲ εἴκειν πυρὶ ἔχουσιν ὀδόντες φύσι . κέρατα δὲ καὶ βοῶν καὶ ἐλεφάντων ἐς ὁμαλές τε ἐκ περιφεροῦς καὶ ἐς ἄλλα ὑπὸ πυρὸς ἄγεται σχήματα. De plus, les dents ne se laissent pas par nature assouplir au feu, mais les cornes des boeufs et des éléphants passent, sous l'action du feu, de rondes à plates, et prennent aussi d'autres formes ».

Plus tôt, et plus justement, Aristote (IVème s. av. n. è.) considérait que les ongles, les cornes, les sabots et les becs étaient faits d'une même matière cornée, qu'on peut travailler à la chaleur :

« Διὸ μαλάττεται μὲν πυρί, τήκεται δ' ουθέν.Voilà pourquoi ces matières s'amollissent au feu, mais aucune ne fond » [63].

L'amollissement à la chaleur revient d'ailleurs à plusieurs reprises dans l'oeuvre d'Aristote, comme un critère de classification des matières, qui rapproche notamment la corne du fer :

« ... ὅσα δὲ διὰ ψύξιν καὶ τοῦ θερμοῦ συνεξατμίσαντος ἅπαντος, ταῦτα δὲ ἄλυτα μὴ ὑπερβαλλούσῃ θερμότητι, ἀλλὰ μαλάττεται, οἷον σίδηρος καὶ κέρας. (les substances) qui sont solides par suite d'un refroidissement et où la chaleur s'est par là même toute évaporée, ne peuvent être dissoutes, sauf par une chaleur excessive, mais elles peuvent s'amollir : c'est le cas, par exemple, du fer et de la corne » [64].

Mais c'est sans doute Homère qui témoigne de la meilleure connaissance de cette propriété du matériau, comme le montre le récit de l'épreuve que Pénélope offre à ses prétendants. Elle consiste pour eux à bander l'arc d'Ulysse, un puissant arc de corne analogue à celui de Pandare [65], et à envoyer une flèche à travers l'oeil d'une douzaine de

---

60 *Anthologie Grecque*, VI, 114, traduction revue par nos soins. L'Amphitryonide est Héraclès, qui avait abattu le Taureau de Crète. Voir aussi, par exemple, l'épigramme n° 116.

61 Oppien, *Cynégétiques*, II, 507-514.

62 Pausanias, *Description de la Grèce*, V, 12, 2 (traduction par nos soins).

63 Aristote, *De la génération des animaux*, II, 6 (742 b), texte établi et traduit par P. Louis, Paris, 1961.

64 Aristote, *Météorologiques*, IV (383 a), texte établi et traduit par P. Louis, Paris, 1982. On retrouve le même thème en IV (384 b), et, en IV (385, b), un autre rapprochement, plus singulier, avec l'amollissement du bois, sans doute en chaleur humide.

65 L'arc de Pandare est fait de deux cornes assemblées (Homère, *Il*, IV, 110). Les commentateurs se sont interrogés sur l'aspect et les composants de ces arcs, et ont généralement conclu qu'il s'agissait d'arcs composites, en bois à renforts de corne aux extrémités : voir J. Bérard, Le concours de l'arc dans l'Odyssée, dans *REG*, 1955, p. 1-11. Mais on ne voit dans ce cas pas pourquoi l'arc de Pandare aurait été fait par un keraoxovo". Au reste l'inquiétude d'Ulysse retrouvant son arme ne porte que sur l'état de la

haches.

Après un essai inutile par Liodès, Antinoos, chef des prétendants à la main de Pénélope, s'adresse à un serviteur :

« Ἐκ δὲ στέατος ἔνεικε μέγαν τροχὸν ἔνδον ἐόντος.

τῷ ῥα νέοι θάλποντες ἐπειρῶντ', οὐδὲ δύναντο ἐντανύσαι.

Il fut cherché le pain de suif dans la réserve ; quand on eut chauffé l'arc, les jeunes essayèrent : pas un ne le tendit » [66].

Εὐρύμαχος δ'ἤδη τόξον μετὰ χερσὶν ἐνώμα.

θάλπων ἔνθα καὶ ἔνθα σέλᾳ πυρός. ἀλλά μιν οὐδ' ὡς

ἐντανύσαι δύνατο.

L'arc était maintenant dans les mains d'Eurymaque ; il le tournait de ci, de là, pour le chauffer à la lueur du feu, mais sans pouvoir le tendre » [67].

Antinoos a tenté ainsi de tourner l'épreuve au ridicule, et de substituer à la force du héros le savoir technique de l'ouvrier, qui, dès l'époque homérique, sait modifier à la chaleur sèche [68] la forme naturelle des cornes, et il n'ignore pas qu'en refroidissant, les cornes deviendront à nouveau rigides et tendront à reprendre leur forme originelle, tendant la corde d'elles-mêmes.

La subdivision de la corne

L'ouverture et l'aplatissement à chaud des étuis cornés sont évoqués dans les deux textes déjà cités de Pausanias et d'Oppien, lequel explique clairement qu'à la chaleur on peut « élargir » les cornes, c'est-à-dire les ouvrir pour en faire des plaques [69] : la technique, qui consiste à découper longitudinalement l'étui corné est employée jusqu'à nos jours [70].

C'est sans doute à une autre opération que font allusion deux textes qui évoquent le « sciage » de la corne. Le premier, de Pline l'Ancien (Ier s. de n. è.), oppose aux cornes à boire barbares, de technique peu élaborée, les utilisations de la corne en pays

---

corne : "oj dΔ hjvdh tovxon ejnwvma panth/ ajnastrwvfwn, peirwvmeno" ejvnqa kai ejvnqa mh; kevra ijvpe" ejvdoien ajpoicomevnoio ajvnakto". Ulysse tenait l'arc, le tournait, retournait, tâtant de ci, de là, et craignant que les vers n'eussent rongé la corne" (Homère, *Odyssée*, XXI, v. 393-395). L'arc d'Ulysse est donc bien fait de deux cornes assez rigides, entre lesquelles s'emboîte une pièce de bois formant à la fois poignée, et courte zone flexible entre elles deux : voir E. Delebecque, Le jeu de l'arc de l'Odyssée, dans *Le monde grec, Hommage à Claire Préaux,* Bruxelles, 1975, p. 56-57.

66 Homère, *Odyssée*, XXI, v. 183-185 (texte établi et traduit par V. Bérard, Paris, Belles Lettres, 1963 ; 6ème tirage). Le suif sert à graisser la corde, faite d'un nerf animal : voir Omero, *Odissea*, texte établi et commenté par M. Fernandez-Galiano et A. Heubeck, traduit par G. Aurelio Privitera, p. 169.

67 Homère, *Odyssée*, XXI, v. 245-246 (texte établi et traduit par V. Bérard, Paris, Belles Lettres, 1963 ; 6ème tirage).

68 Aucun texte n'évoque l'utilisation de l'eau chaude, telle qu'elle apparaît dans les enquêtes sur le travail récent de la corne : Mac Gregor 1985, p. 66-67. A. Bélis (L'aulos phrygien, dans *RA*, 1986, p. 25, note 21) a évoqué un travail de la corne en chaleur humide, à partir d'un texte d'Aristote (*De audibilibus*, 802 b), mais les termes grecs employés (ὀπτησις, grillage, et κατὀπτηθέντα, grillées) ne laissent pas de doute sur le recours à la chaleur sèche ; au reste, selon Aristote (loc. cit.), cette opération améliore la qualité du son émis par la corne d'origine animale.

69 On retiendra du texte d'Oppien (*Cynégétiques*, II, 507-514) l'expression τεῦξαι εὐρέας, (élargir), reprise, dans la suite du texte où l'auteur fait un parallèle avec l'ivoire, par le synonyme εὐρύνειν.

70 Mac Gregor 1985, p. 66, fig. 41 a.

méditerranéen, notamment pour équiper les lanternes [71] :

« Apud nos (cornua) in lamnas secta tralucent, atque etiam lumen inclusum latius fundunt. Chez nous, on les débite en lames transparentes pour y enfermer une lumière dont elles diffusent la clarté à une plus grande distance. »

Le second texte, de Plutarque (IIème s. de n. è.), évoque le même objet [72] :

« Καὶ δέρματα καὶ κέρατα ζῷων ὅλα μὲν οὐ διίησιν αὐγην ὑπο στερεότητος, ὅταν δὲ πρισθῇ καὶ καταξεσθῇ , γίνεται διαφανῆ. Les peaux et les cornes des animaux, entières, ne laissent pas passer la lumière à cause de leur compacité ; mais quand elles ont été sciées et polies, elles deviennent translucides. »

Dans les deux cas, l'opération de sciage améliorant ou permettant la translucidité d'un matériau qui, « entier », est compact, ne consiste évidemment pas en une découpe de l'étui corné [73] : cela ne réduirait en rien son opacité. Il s'agit plutôt, nous semble-t-il, d'amincir l'épaisseur des plaques, qu'elles soient de cuir durci ou de corne, jusqu'à obtenir la transparence : une opération du même type est pratiquée à des époques plus récentes [74], et dans le même but.

Teinture, peinture et applique

La suite du passage de Pline que nous venons de citer évoque d'autres mises en oeuvre sophistiquées de la corne dans les pays méditerranéens :

« Apud nos (cornua ...) multasque alias ad delicias conferuntur, nunc tincta, nunc sublita, nunc quae cestrota picturae genere dicuntur » : chez nous (... Les cornes) sont encore utilisées à la fabrication d'objets de luxe, soit qu'on les colore, qu'on les vernisse ou qu'on les destine à ce travail appelé cestrote d'après ce procédé de peinture » [75].

Chacune des opérations qu'évoque ce texte, et la traduction qui en est faite, mérite quelques mots de commentaire, en commençant par la teinture de la corne, qu'un second texte de Pline évoque également [76] :

« Nec satis, coepere tingui animalium cornua, dentes secari lignumque ebore distingui, mox operiri. Ce n'était pas assez : on s'est mis à teindre les cornes des animaux, à fendre leurs dents et à décorer, puis à recouvrir le bois d'ivoire. »

Pline signale que des copeaux de corne teinte servaient notamment à faire des couronnes « hivernales », artificielles [77], dans un passage à partir duquel on peut très sommairement approcher la période à partir de laquelle « on s'est mis » à pratiquer cette technique.

---

[71] Pline l'Ancien *HN*, XI, 126, texte établi et traduit par A. Ernout et R. Pépin, Paris, 1947. L'absence de conjonction de coordination, entre la phrase qui évoque la pratique « barbare » et celle qui parle de ce qui se fait "apud nos", relève d'un effet de style - l'asyndète adversative - soulignant fortement l'opposition.

[72] Plutarque, *Moralia*, De prim. Frig., 953, b, texte et trad. anglaise de H. Cherniss et W. Helmebold, Loeb class. lib. 1957. La traduction française a été faite par nos soins.

[73] C'est le sens retenu par Blümner 1879, p. 358 qui traduit πρίειν (scier) par « zerschneiden oder in Platten sägen ».

[74] Mac Gregor 1985, p. 67. Rappelons que, réinventant la lanterne de corne, le roi Alfred faisait racler les plaques de corne à la « dolabre » : voir ci-dessus.

[75] Pline l'Ancien *HN*, XI, 126.

[76] Pline l'Ancien, *HN*, XVI, 232, texte établi et traduit par J. André, Paris, 1962.

[77] Pline, *HN*, XXI, 5 ; J. André, l'éditeur du texte pense (p. 96) qu'on l'employait également en incrustation sur les meubles, ce que le passage auquel il renvoie (XVI, 232) ne dit pas expressément.

Elle semble d'abord, en effet, postérieure au début du IVème s. av. n. è., puisque, selon Pline lui-même [78], c'est à partir de 380 av. n. è. qu'on commença à faire pour les Jeux des couronnes de fleurs colorées ; puis vint la mode des couronnes « égyptiennes », suivies par les « couronnes hivernales » en corne teinte.

Un terminus ante quem est donné dans un autre passage du texte de Pline [79], selon lequel la teinture de l'écaille de tortue aurait été inventée après celle de la corne, et sous Néron. C'est donc dans cette fourchette très large qu'on peut placer l'émergence de cette technique, plus récente que celle du travail de la matière à la chaleur. Mais on ne sait pas quel était le procédé employé.

La corne *cestrota* [80] a subi une autre modification de son aspect de surface. En effet, le procédé pictural de la peinture au *cestrum* consiste à entailler la surface du matériau avec un poinçon (*cestrum*), peut-être à y graver un motif, pour y étendre ensuite un mélange de couleur et de cire [81].

Enfin, Pline évoque une troisième modification sophistiquée de l'aspect de la corne, les cornes « sublita », ce qu'A. Ernout et R. Pépin traduisaient par « vernies », D. E. Eichholz par « backed », et H. Blümner par « foliirt » [82].

Le sens du participe passif *sublitus* (et de l'infinitif *sublinere* dont il est issu) est clair : enduit par en-dessous. En peinture, on l'emploie pour désigner le fait de passer une couleur de fond qui modifie la teinte de la surface [83]. En joaillerie, existent des bijoux faits d'une sarde plus ou moins translucide, qu'on monte (*sublinere*) sur une feuille d'or ou d'argent pour en modifier l'orient [84]. De la même façon, la corne, en plaque translucide, recouvrait un support indéterminé, de bois ou de métal, qui permettait un jeu de couleur et un éclat différents [85].

---

78 Pline, *HN*, XXI, III, 4-5.

79 Pline, *HN*, XVI, 233.

80 La traduction alambiquée d'A. Ernout et R. Pépin, (« on les destine à ce travail appelé cestrote d'après ce procédé de peinture ») n'est, en soi, sur ce point guère éclairante. Nous proposerons pour notre part d'évoquer plutôt les cornes « qu'on dit travaillées au cestrum, comme on le fait en peinture ».

81 Le procédé de la peinture « à l'encaustique » et au cestrum est aussi connu pour le décor sur ivoire : Cf Pline, *HN*, XXXV, 149, texte établi et traduit par J.-M. Croisille, Paris, 1985 : voir aussi la mise au point de J.-M. Croisille, dans les notes 1 et 2, p. 258-259.

82 Pline l'Ancien, *Natural History*, XI, édition Loeb, texte traduit par D. E. Eichholz, Londres - Cambridge, 1962 ; Blümner 1879, p. 358, note 6.

83 Ainsi Pline, *HN*, 35, 45, texte établi et traduit par J.-M. Croisille, Paris, 1985 : « Si purpura facere malunt, caeruleum sublinunt ; mox purpurissum ex ovo inducunt. Si (les peintres) préfèrent obtenir l'éclat de la pourpre, ils passent une première couche de caeruleum, puis lui superposent du purpurissum mêlé à de l'oeuf ».

84 Pline, *HN*, 37, 105 -106, texte établi et traduit par E. De Saint-Denis, Paris, 1972 : « In India, trium generum : rubrae, et quas pionas vocant ab pinguitidune ; tertium genus est quod argenteis bratteis sublinunt : (la sarde), dans l'Inde, il y en a trois espèces : les rouges, celles qu'on appelle pionae à cause de leur apparence graisseuse, et une troisième espèce que l'on applique sur feuille d'argent. (...) Inveniuntur et circa Leucada Epiri et in Aegypto, quae brattea aurea sublinuntur : Les sardes indiennes sont transparentes, les arabiques plus opaques. On en trouve aussi aux environs de Leucades, en Epire, et en Egypte, que l'on applique sur feuilles d'or. » Pour E. de Saint-Denis, les sardes en question sont des variétés de cornaline. Ce texte et le précédent montrent que coexistent deux structures grammaticales :

-couvrir qqch par dessous, avec qqch : « genus est quod argenteis bratteis sublinunt » ; (les sardes) « quae brattea aurea sublinuntur ».

-appliquer qqch sous qqch : « caeruleum sublinunt ».

85 Si H. Blümner avait bien compris de quelle technique il s'agissait, sa traduction par « folliirt » nous paraît réduire les supports possibles au métal, ce dont nous doutons.

On ne sait quand placer les débuts de cette technique, qui pourrait bien, comme le placage d'os, d'ivoire ou d'écaille de tortue sur bois, apparaître dans les derniers siècles avant notre ère [86].

Ainsi voit-on à travers les textes s'opposer deux mondes. D'un côté les Barbares, qui savent employer la corne, dans des mises en œuvre simples même quand ils en font des objets efficaces ou prestigieux ; c'est du moins l'image qu'en ont les écrivains grecs et romains, surpris de voir persister là des conteneurs de corne, quand, dans les civilisations méditerranéennes, on les avait remplacés par des rhytons métalliques ou céramiques. De l'autre, le monde gréco-romain, qui maîtrise depuis Homère la transformation du matériau à la chaleur, et l'exploite en plaques translucides, depuis le IVème s. av. n.è., et sans doute plus tôt, tandis qu'au cours de l'époque hellénistique se développent des techniques et des productions nouvelles. Son aptitude à la déformation, et sa translucidité ont fait de la corne une matière nécessaire, noble parfois, que le verre ne semble pas avoir remplacée dans l'Antiquité. Ainsi, alors que jusqu'à nos jours, les traces de cet artisanat ont été rarement relevées, c'est à une activité de quelque conséquence qu'on a ici affaire, constituée à date ancienne en un métier bien identifié, à la différence de celui de l'os, dont on notera par ailleurs qu'il ne paraît prendre que plus tardivement son essor au cours de l'époque hellénistique.

ABREVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

Blümner 1879 : BLÜMNER H., *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Grieschen und Römern,* II, Leipzig, 1879.

Burnett 1992 : BURNETT A., AMANDRY M. et. RIPOLLES P. P., *Roman provincial Coinage*, Londres-Paris, 1992.

Chantraine 1968 : CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, 1968.

Courbin 1980 : COURBIN P., Les lyres d'Argos, dans *BCH*, VIème suppl. Paris-Athènes, 1980, p. 92-114.

DA 1878 : DAREMBERG C., SAGLIO E., *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines* (achevé par Pottier E.), Paris, 1878

Ebert 1926 : EBERT M. (éd.) , *Reallexikon der Vorgeschichte*, V, Berlin, 1926 ; art. Horn (A. Götze).

Forbes 1958 : FORBES R. J., *Studies in Ancient Technology*, VI, Leiden, 1958.

Jankuhn 1981 : JANKUHN H. *et alii* (éd.), *Das Handwerk in vor- une frühgeschichtlicher Zeit,* I, Göttingen, 1981.

Lignereux - Peters 1996 : LIGNEREUX Y. et PETERS J., « Techniques de boucherie et rejets osseux en Gaule romaine », dans *Anthropozoologica*, n°24, 1996, p. 45-98.

---

[86] Sur les lits à placage d'os, voir J.-C. Béal, Le mausolée de Cucuron (Vaucluse), Le lit funéraire à décor d'os de la tombe n°1, dans *Gallia*, 48, 1991, p.145-202. Sur les placages d'ivoire ou d'écaille, voir Pline, *HN*, XVI, 233. Selon cet auteur, c'est à l'époque de Sylla que débute le placage en écaille : Pline, *HN*, IX, XI, 39.

Loeschke 1909 : LOESCHKE S., « Antiken Laternen und Lichthaüschen », dans *BJ*, 118, 1909, p. 370-430, pl. XXVIII-XXXVI.

Paquette 1984 : PAQUETTE D., *L'instrument de musique dans la céramique de la Grèce antique, études d'organologie*, Paris, 1984.

Pottier 1897 : POTTIER E., article Cornu, cornus, κέρας, dans DA 1897.

Mac Gregor 1985 : MAC GREGOR A., *Bone, Antler, Ivory and Horn, The skeletal Materials since the Roman Period*, Londres - Sydney, 1985.

R.E. 1921 : *Paulus Realencyclopädie der Klassischen Altertumswissenschaft,* XI-1, Stuttgart, 1922 : art : κέρας (Frankenstein).